



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 13 juin 2018

Communiqué de Presse

Modernisation des procédures pour les démarches administratives pour les ressortissants étrangers

Dans le cadre de l'amélioration des relations avec les usagers, la préfecture de la Dordogne modernise son offre de services pour les démarches relatives aux demandes de titres de séjour.

Ainsi, pour plus de souplesse et de rapidité, **dès le 25 juin 2018**, les ressortissants étrangers résidant dans le département de la Dordogne téléchargeront directement le dossier, la liste des pièces et prendront rendez-vous sur le site Internet de la préfecture: **www.dordogne.gouv.fr/prendre-un-rendez-vous**

Cette nouvelle modalité sera disponible pour toutes les demandes de titres de séjour (exceptée l'admission exceptionnelle au séjour), les documents de circulation pour étrangers mineurs ainsi que les titres de voyage.

Les formulaires réglementaires de demande et toutes les informations relatives à ces démarches sont également disponibles sur le site des services de l'Etat en Dordogne www.dordogne.gouv.fr (Démarches administratives > Prendre un rendez-vous).

En revanche, les renouvellements de récépissés et d'attestations pour demandeur d'asile s'effectueront sans rendez-vous, **les mardi et jeudi de 8 heures 30 à 12 heures.**

En cas de question ou de difficulté lors de la prise de rendez-vous, les ressortissants étrangers peuvent contacter les services de la préfecture par mail, à l'adresse suivante : pref-questions-etrangers@dordogne.gouv.fr

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24



@Prefet24
